

AVIS N° 210 - 2019 / BRVM / DG

TPTG 6,90 % 2018-2023

REMBOURSEMENT ANTICIPE

Remboursement total du capital et paiement des
intérêts échus

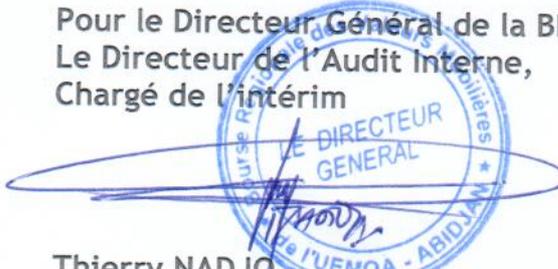
La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que l'Etat du Togo procédera, le 26 janvier 2020, au remboursement anticipé intégral de son emprunt obligataire dénommé "TPTG 6,90 % 2018-2023" et au paiement des intérêts échus, conformément à l'article 2.2.7.3 (Remboursement anticipé au gré de l'émetteur) de la Note d'Information de l'émission.

Par conséquent, ledit titre (symbole : TPTG.01) sera suspendu de cotation à partir du mercredi 22 janvier 2020.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la SGI SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA, 5 et 7 Avenue Joseph Anoma Plateau - Abidjan, 01 BP 1355 Abidjan 01, Tél. : (225) 20 20 12 65, Fax: (225) 20 20 14 89.

Fait à Abidjan, le 26 décembre 2019

Pour le Directeur Général de la BRVM,
Le Directeur de l'Audit Interne,
Chargé de l'intérim


Thierry NADJO



AK